

COMITE SYNDICAL DU 2 MARS 2026

Compte rendu

Présents :

M. ANTOINE ; M. BERTRAND ; M. DELANOTTE ; M. DESSANE ; M. JOUANNETAUD ; M. LABRUNE ; M. LATOUILLE ; M. LAVOREL ; M. CHIBOIS ; M. DUBOIS ; M. DUPUY ; M. GAUTHIER ; M. LAGORCE ; M. RAINAUD

Pouvoirs :

M. LOCHARD donne pouvoir à M. LAVOREL

Absents et excusés : M. CELERIER ; Mme DELHAYE ; M. LOCHARD ; M. ANTENOR ; M. CHAZELLE ; Mme GUEIDAN ; M. GUYOT ; Mme JAUFFRET ; Mme LOPEZ SOAREZ ; Mme MOLINES

Secrétaire de séance : M. DESSANE (Ouverture de la séance à 18h30 à Saint Vitte Sur Briance)

Accueil d'un nouveau délégué :

M DUPUY Jean-Claude (Elu de Saint Yrieix la Perche et Délégué communautaire sur la Communauté de Communes du Pays de St Yrieix) est présenté à l'assemblée.

Approbation du compte rendu du comité syndical du 18 décembre 2025 :

Le compte-rendu du dernier comité syndical est transmis en pièce jointe de la convocation du comité syndical.

Aucun commentaire n'est fait en séance.

- **L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.**

Dossier n°1 – Approbation du Compte Financier Unique 2025

Le Président se retire temporairement de la séance, et le Vice-Président prend la parole.

Le Sictom SHV et le Service de Gestion Comptable ont établi un compte Financier Unique pour l'exercice 2025 (Fusion du Compte de Gestion et du compte Administratif)

Le Compte Financier Unique est transmis à la convocation du comité syndical et il est présenté en séance.

Le Vice-Président demande au Comité Syndical d'approuver le compte financier unique 2025 établi conjointement entre le SICTOM SHV et Monsieur le Trésorier du SGC de St Yrieix La Perche pour le compte du S.I.C.T.O.M. Sud Haute Vienne.

- **L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025.**

Dossier n°2 – Affectation des résultats 2025

RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

La section d'exploitation fait ressortir un excédent de **484 920.39 euros** en fin d'exercice 2025.

La section d'investissement fait ressortir un excédent de **308 226.92 euros** en fin d'exercice 2025.

RESULTATS FIN DE L'EXERCICE 2024

La section d'exploitation faisait ressortir un excédent de **865 704.89 euros** en fin d'exercice 2024.

La section d'investissement faisait ressortir un excédent de **371 796.47 euros** en fin d'exercice 2024.

RESULTATS CUMULES

La section d'exploitation fait ressortir un excédent cumulé de **1 350 625.28 euros** en fin d'exercice 2025.

La section d'investissement fait ressortir un excédent cumulé de **680 023.39 euros** en fin d'exercice 2025.

Compte tenu des résultats de l'exercice 2025,

- Solde d'exécution cumulé de la section d'exploitation (002) : **1 350 625.28 €**
- Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement 001) : **680 023.39 €**

et des sommes inscrites en reste à réaliser (RAR) au 31/12/2025,

- Dépenses d'investissement : **0**
- Recettes d'investissement : **0**

Le Président demande au Comité Syndical d'adopter cette affectation des résultats.

- **L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2025.**

Dossier n°3 – Fongibilité des crédits

Suite à la mise à jour de l'instruction budgétaire M4 au 1 janvier 2026, il en résulte une modification notable pour les SPIC avec la modification de l'article L1612-1, relative au contrôle budgétaire et le renvoi aux dispositions générales, sous réserve des dispositions propres aux SPIC, cela implique que les SPIC ne votent dorénavant plus de chapitres de dépenses prévues. Les SPIC ont dorénavant la possibilité de conférer à leur directeur la possibilité de réaliser des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section (hors chapitre 012). Cette fongibilité doit être prononcée tous les ans par l'assemblée délibérante. Cette mention devra être visible dans la maquette budgétaire.

Le Président demande au Comité Syndical de délibérer la fongibilité des crédits

- **L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité la fongibilité des crédits et donne l'autorisation au directeur de réaliser des opérations de virements de crédit conformément à l'instruction comptable M4 pour les SPIC.**

Dossier n°4 – Budget supplémentaire

Après le vote du Compte Financier Unique de l'exercice 2024, le Comité Syndical est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du Budget de l'exercice 2026 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « Budget Supplémentaire ».

La maquette budgétaire est transmise avec la convocation du comité syndical et est présenté en séance.

Le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2026 s'équilibre comme suit :

Exploitation			
Dépenses	B P	BS	BP + BS
011 Charges à caractère général	571 435 €	510 748 €	1 082 183 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	606 955 €	50 000 €	656 955 €
023 Virement section investissement	- €	453 427 €	453 427 €
042 Opération ordre transfert	137 500 €		137 500 €
65 Autres charges	1 476 315 €	182 000 €	1 658 315 €
66 Charges financières	56 350 €	40 000 €	96 350 €
67 Charges exceptionnelles	55 000 €	122 000 €	177 000 €
68 Dotation aux amortissements	15 000 €	- €	15 000 €
TOTAL dépenses	2 918 555 €	1 358 175 €	4 276 730 €

Exploitation			
Recettes	B P	BS	BP + BS
			- €
			- €
002 Excédent		1 350 625 €	1 350 625 €
013 Atténuation de charges			- €
42 Opération d'ordre	2 450 €	- 2 450 €	- €
70 Ventes produits REOMI	2 924 555 €		2 924 555 €
74 Subventions d'exploitation			- €
75 Autres produits	50 €	1 500 €	1 550 €
77 Produits exceptionnels	1 500 €	- 1 500 €	- €
			- €
TOTAL Recettes	2 928 555 €	1 348 175 €	4 276 730 €

Investissement			
Dépenses	B P	B S	BP + BS
16 Emprunt et dettes assimilés	75 000 €		75 000 €
20 immo incorporelles	- €		- €
21 Immobilisations Corporelles	90 000 €	30 000 €	120 000 €
23 Immobilisations en cours	1 100 000 €		1 100 000 €
040 opération d'ordre	2 450 €	- 2 450 €	- €
			- €
			- €
			- €
			- €
Total Dépenses	1 267 450 €	27 550 €	1 295 000 €

Investissement			
Recettes	B P	BS	BP + BS
			- €
			- €
001 Excédents	- €	680 023 €	680 023 €
			- €
			- €
021 Virement section fonct		453 427 €	453 427 €
21 Immo Corporelle			- €
040 Opération d'ordre	137 500 €		137 500 €
10 Dotations fonds divers etc	6 500 €	17 550 €	24 050 €
16 Emprunt et dettes assimilés	1 123 450 €	- 1 123 450 €	- €
Total Recettes	1 267 450 €	27 550 €	1 295 000 €

Le Président demande au Comité Syndical d'adopter ce budget supplémentaire 2026.

- **L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité le budget supplémentaire 2026 (BS)**

Dossier n°5 : Bilan du mandat

Le mandat des élus du SICTOM SHV arrive à terme courant mars, il est de coutume de dresser un bilan sur cette dernière période qui a été riche sur cette vaste thématique du déchet.

Diverses actions menées :

- ▶ Juillet 2020 : Instauration du comité Syndical (post COVID)
- ▶ Janvier 2021 : Transfert de la compétence déchets de CCBSH au SICTOM SHV et mise en place de la REOMI sur CCBSHV
- ▶ Décembre 2021 : Adoption des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLDMA)
- ▶ Janvier 2022 : Mise en place de la REOMI sur la CCPSY et passage en C0,5
- ▶ Janvier 2023 : Création du Service Public Industriel et Commercial (SPIC)
- ▶ Juillet 2024 : Commande de deux camions BOM
- ▶ Octobre 2024: Expérimentation de la Collecte à la demande (Phase 1)
- ▶ Octobre 2024 : Dépôt du permis de construire du Siège Sociale
- ▶ Avril 2025 : Début du terrassement de construction du siège
- ▶ Janvier 2026 : Création de la Régie

Quelques données chiffrées :

C H A R G E S	Péréquation SYDED		Coût traitement OMR/ T					
	2020	936 607,00 €	(+) 30%	2020	120,00 €	(+) 37,5%		
	2025	1 300 778,00 €		2025	165,00 €			
	Ecart	364 171,00 €		Ecart	45,00 €			
	Coût collecte		Coût traitement OMR		Dépenses fonctionnement			
	2020	894 039,00 €	-25,32%	2020	478 825,00 €	-51,10%	2020	2 679 826,00 €
2025	667 705,00 €	2025		234 104,00 €	2025		2 659 403,00 €	
Ecart	-226 334,00 €		Ecart	-244 721,00 €		Ecart	20 423,00 €	

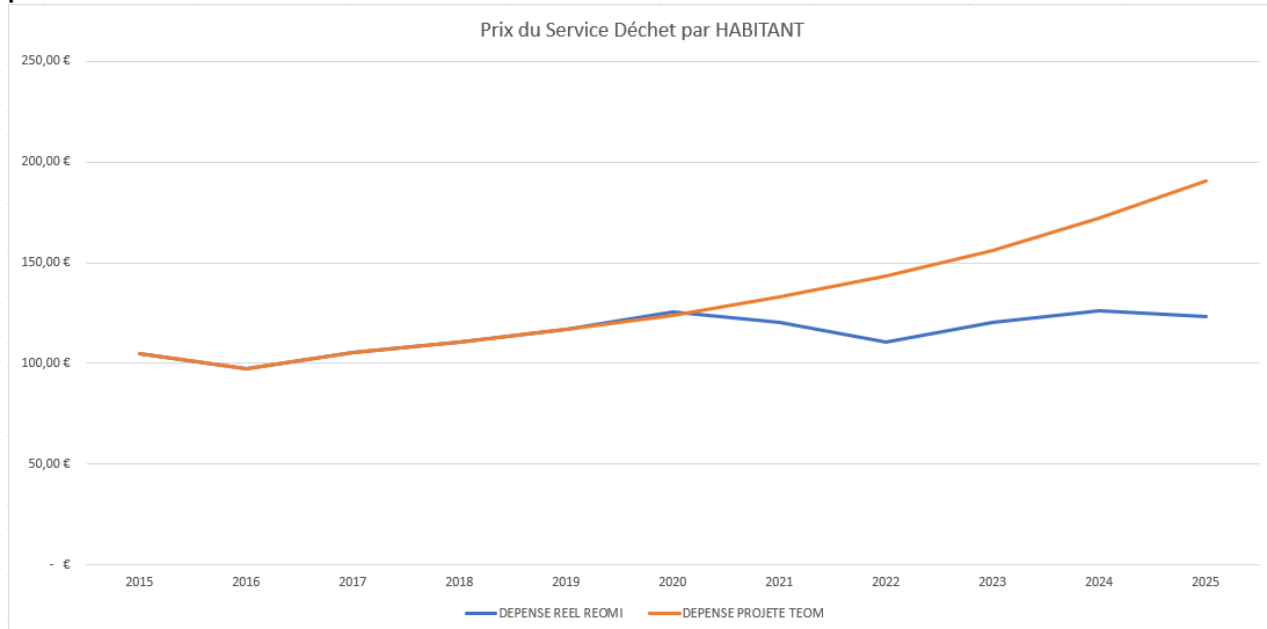
R E C E T T E S	Recette REOMI		Inflation		
	2020	2 816 616,00 €	(+) 9,15%	2020	15%
	2025	3 144 323,00 €		2025	
Ecart	327 707,00 €				

Ratio OMR kg/hab/an	
2020	202
2025	68
Ecart	-66,34%
134,00	

Comparatif REOMI vs TEOM :

Les résultats constatés en fin de mandat démontrent clairement une maîtrise des coûts liés à une performance sur la collecte au détriment des coûts des autres prestations (Collecte, Valorisation et Incinération) qui s'envolent.

Le choix d'avoir opté pour la REOMI depuis 2020 sur notre territoire a permis de maintenir des coûts du service déchet.



Discours du président prononcé en séance:

« Chers collègues

C'est notre dernier comité syndical de la mandature, riches en projets et réalisations pour notre syndicat.

Avant de tourner cette page, je tenais à vous exprimer toute ma gratitude et celle de l'ensemble du personnel du SICTOM.

Votre engagement au service de la gestion des déchets, de la transition écologique et de l'intérêt collectif a été exemplaire.

Que ce soit à travers les débats, les décisions prises ou les actions menées sur le terrain, vous avez incarné l'esprit de responsabilité et de solidarité qui a fait la force de notre institution et nous a permis d'avoir des résultats honorables en terme de ratio par habitant OMR et de maîtrise des coûts.

Chaque réunion, chaque dossier étudié, chaque compromis trouvé a contribué à faire avancer notre territoire vers une gestion plus durable et plus efficace des déchets. Votre disponibilité, votre écoute, et votre rigueur ont été des atouts précieux pour relever les défis qui se sont présentés à nous.

Je tiens à souligner la qualité des échanges et la bienveillance qui ont régné entre nous.

Alors que cette mandature s'achève, je souhaite vous remercier chaleureusement pour le temps consacré, pour les idées que vous avez portées et la confiance que vous m'avez accordé.

Votre travail ne restera pas sans suite, il servira de fondement aux actions futures.

La transition écologique, l'innovation dans la gestion des déchets et la sensibilisation des citoyens sont des enjeux qui nécessitent des acteurs déterminés comme vous.

Je souhaite que les futurs délégués poursuivent les actions engagées et les encourage devant les défis majeurs à venir

Je tenais à remercier le Directeur et les salariés du SICTOM pour leur professionnalisme et leur implication pour mettre en œuvre les décisions que nous avons prises

Encore merci pour votre implication votre dévouement et votre confiance »

Affaires diverses.

- Point sur l'avancée du projet du siège social
 - Présentation en séance d'un cahier photos du chantier en cours

- Point sur la mise en œuvre de la régie depuis le 1 janvier 2026
 - Organisation du temps de travail lié à la collecte
 - Arrivée d'un nouveau chauffeur le 3 mars
 - Mise en place des outils de navigation et de traçabilité (informatique)
 - Apprentissage du nouveau calendrier de collecte
 - Information sur la Collecte à la demande
 - Réduction de 12% des déchets collectés sur le mois de janvier

Clôture de la séance à 19:30

Le Secrétaire de Séance

Le Président du SICTOM SHV

Bruno DESSANE

Edmond LAGORCE